Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20261119-20260916-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mme Gaëlle THEBAUD, M. Mathieu BOUBLI, M. Stéphane VAUZELLE, M. Dimitri LAGLAYSE
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Gaëlle THEBAUD à M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Mathieu BOUBLI à Mme Virginie HARDY
Date de convocation : 9 novembre 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Secrétaire de séance : M. Christophe DANO

Délibération n° 2026-09-16
Prise en charge financière – avis d'obsèques

Une délibération du Conseil municipal autorise la parution d'avis d'obsèques et la prise en charge financière par la Collectivité selon les modalités suivantes :

- Décès d'un Conseiller municipal, d'un ancien Maire, d'un membre du CCAS ou du personnel communal en exercice : avis de décès dans la presse et fourniture d'une gerbe mortuaire ;
- Décès d'un Conseiller municipal des 3 mandats précédents le mandat en cours (avis d'obsèques) ;
- Décès d'un enfant ou du conjoint d'un Conseiller municipal, d'un membre du CCAS ou du personnel communal en exercice : avis de décès dans la presse et fourniture d'une gerbe mortuaire ;
- Décès d'un ascendant au 1er degré d'un Conseiller municipal, d'un membre du CCAS ou du personnel communal en exercice : avis de décès dans la presse ;
- Décès d'un membre du personnel communal retraité depuis moins de 5 ans : avis de décès dans la presse.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide,
- D'approuver ces propositions
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses qui s'y affèrent.

Votants : 20	*Pour : 20*	*Contre : 0*	*Abstention : 0*

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY * MORBIHAN *